Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 21 (1917)

Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MÉLANGES

Le premier congrès des sociétés suisses ayant un but historique.

(Fribourg, 1918.)

Sous les auspices de la Société générale d'histoire suisse, les diverses sociétés de notre pays s'occupant de branches accessoires de l'histoire se réuniront à Fribourg, au mois de juin prochain ; ce sont les Sociétés suisses de préhistoire, des traditions populaires, pour la conservation des monuments historiques, d'héraldique et de numismatique.

Le programme définitif de ce nouveau congrès n'est pas encore établi, mais on peut, dès aujourd'hui, en indiquer les points principaux :

1° Chaque société se réunira isolément, soit le premier, soit le second jour, avec son ordre du jour particulier ;

2° Il n'y aura qu'une séance plénière de toutes les sociétés réunies, où l'on entendra un discours d'ouverture du président de la Société générale d'histoire suisse, une communication de la Société de préhistoire et une autre de la Société pour la conservation des monuments historiques ;

3° Un banquet réunira les membres du Congrès, avant la séance plénière et, après le banquet, visite aux musées, monuments, etc., de la ville de Fribourg. Souper en commun ;

4° Le troisième jour, de 10 heures à 4 heures, promenade à Hauterive et dislocation.

Ce programme nous paraît heureusement compris, car, d'une part, les séances particulières des sociétés sont espacées de telle sorte que tous les participants du Congrès pourront y assister ; d'autre part, il n'y aura qu'une séance plénière peu chargée, mais, en revanche, un grand nombre d'occasions pour les membres du Congrès, de se voir, de causer entre eux et de nouer ainsi d'utiles relations pour l'avenir.

Telle est bien en effet l'utilité première de tous les congrès. Nous

ne pouvons que féliciter la Société générale d'histoire suisse, et principalement son président, M. le prof. Meyer von Knonau, et son secrétaire, M. le Dr Nabholz, de l'utile initiative qu'ils ont prise.

Eug. D.

Cours d'héraldique.

Le département de l'Instruction publique du Canton de Genève, a chargé M. Eugène Demole de donner ce printemps le cours d'héraldique à l'école des Arts industriels. Ce cours ne comprend que douze leçons. Il a été donné, de 1897 à 1913 par feu M. le professeur Auguste Wartmann.

Frappes de monnaies suisses en 1915 et 1916.

Grâce à l'obligeance de M. P. Adrian, directeur de la Monnaie fédérale, nous pouvons rendre compte des opérations de frappe qui ont eu lieu à Berne, soit pour le compte de la Confédération, soit pour celui de la Banque nationale, pendant les exercices de 1915 et 1916. Cette communication fait suite à celle qui a paru dans la *Revue* sur les émissions suisses de 1914[1].

Année 1915.

Le budget de cette année prévoyait la frappe de pièces de vingt- et de dix-francs en or, pour une somme de deux millions, mais, vu la cherté du fin, elle n'a pu recevoir son exécution. Il en a été de même pour une émission de un million de pièces de dix-centimes qui, prévue pour 1915, a été renvoyée à 1916.

Si la Confédération a dû s'abstenir d'émettre des pièces d'or, la Banque nationale, en revanche, a pu le faire, en puisant dans ses réserves de fin.

Les frappes exécutées en 1915 se décomposent comme suit :

1° Pour la Confédération :

3,000,000	de pièces	de cinq-centimes .	Fr.	150,000
2,000,000	»	»	de deux-centimes .	»	40,000
4,500,000	»	»	de un-centime	»	45,000
				Fr.	235,000

[1] Conf. *Émission monétaires suisses en 1914*, par Eug. D., dans la *Revue suisse de numismatique*, 1915, t. XX, pp. 150-151, av. 2 pl.

2° Pour la Banque nationale :

750,000 pièces de vingt-francs	Fr.	15,000,000
400,000 » de dix-francs	»	4,000,000
	Fr.	19,000,000

Échange international de monnaies.

Sur les monnaies divisionnaires d'argent qui ont été retirées de la circulation en 1915, parce qu'elles étaient usées au delà de la tolérance, il a été envoyé au trésor public de France.... Fr. 550,000, somme que ledit trésor a remboursée en pièces suisses.

En revanche, l'Italie a remis à la Monnaie, pour être échangées, des monnaies divisionnaires d'argent, suisses, usées, pour une somme de ..... Fr. 460,000.

Déférant à une demande de la Monnaie fédérale, la France a envoyé des pièces de cinq-francs suisses à l'ancienne effigie (Helvétia assise) pour une valeur nominale de..... Fr. 42,235, somme contre laquelle on lui a adressé des pièces de cinq-francs françaises.

En vertu du droit conféré par la convention monétaire de l'union latine, la Monnaie fédérale se propose de refrapper ces pièces à la nouvelle effigie [1].

Année 1916.

La Banque nationale se proposait de faire frapper pour son compte, à la Monnaie, une somme de vingt millions en pièces d'or. Cependant, après un monnayage de six millions en pièces de vingt-francs, la frappe dut être suspendue à cause de l'obligation pour la banque de conserver de l'or en barre pour les besoins de l'industrie et l'impossibilité de faire de nouveaux achats de fin.

Une frappe de 500,000 francs de pièces de vingt-centimes, que prévoyait le budget, n'a pas été exécutée, soit parce qu'il n'a pas été possible de se procurer du nickel pur, soit parce que cette catégorie de monnaie a reflué à la Caisse d'État en quantité telle qu'on a pu, sans inconvénient, renoncer à la frappe projetée.

En 1916, il a donc été procédé, à la Monnaie, aux frappes suivantes :

[1] *Feuille fédérale suisse*, 1916, t. II, p. 304-308.

1° Pour le compte de la Confédération :

13,388	pièces	de cinq-francs (refrappe) ...	Fr.	66,940
250,000	»	de deux-francs.....	»	500,000
1,000,000	»	de un-franc.....	»	1,000,000
800,000	»	de cinquante-centimes (en remplacement de monnaies retirées de la circulation)...		400,000
1,000,000	»	de dix-centimes (frappe prévue pour 1915 et reportée en 1916).		100.000
			Fr.	2,066,940

2° Pour le compte de la Banque nationale :

300,000 pièces de vingt-francs. ..... Fr. 6,000,000

Il existe encore en France quelques centaines de mille pièces suisses de cinq-francs à l'effigie de l'Helvétia assise qu'on espérait pouvoir faire rentrer dans le courant de 1917, pour les refrapper à la nouvelle effigie.

Comme l'année précédente, il a été soumis à la Monnaie un grand nombre de pièces de cinq-francs étrangères et douteuses, surtout de pièces belges à l'effigie de Léopold II et de pièces françaises à l'effigie des trois figures. On a constaté que ces pièces, habilement fabriquées, mais à un titre bas, étaient fondues, en ce qui concerne les pièces belges; quant aux pièces françaises, elles se trouvaient frappées à l'aide de faux coins. Il faut beaucoup d'expérience et une minutieuse attention pour distinguer ces pièces fausses de celles de bon aloi.

Échange international de monnaies.

Sur les monnaies divisionnaires d'argent qui ont été retirées de la circulation en 1916, parce qu'elles étaient usées au delà de la tolérance, il a été envoyé au trésor public de France la somme de 370,000 francs, dont la Monnaie a reçu la contre-valeur en pièces divisionnaires suisses [1].

Année 1917.

Le rapport du Département suisse des finances et des douanes pour l'exercice 1917 n'ayant pas encore paru, nous nous bornerons à donner l'extrait de l'arrêté relatif aux frappes de monnaies en laiton.

Arrêté du Conseil fédéral concernant la frappe et la mise en circulation de pièces de dix- et de cinq-centimes en laiton (23 octobre 1917. Extraits).

[1] *Feuille fédérale suisse*, 1917, t. II, pp. 295-300.

Article premier. — Il sera frappé et mis en circulation suivant les besoins :

2,000,000 de pièces de dix-centimes, et
3,000,000 » cinq-centimes en laiton.

Art. 2, 3 et 4. — Ces monnaies auront des poids, des diamètres, des empreintes et des cours semblables à ceux des pièces de nickel et de cuivre, frappées en vertu de la loi du 29 mars 1879, modifiant celle du 7 mai 1850 sur les monnaies fédérales.

Art. 5. — Ces pièces seront retirées et fondues lorsque les conditions seront redevenues normales.

Le Président de la Confédération: SCHULTHESS.
Le Chancelier: SCHATZMANN [1].

D'après une communication de M. le Directeur de la Monnaie, les pièces de cette nouvelle émission sont fabriquées avec des déchets de métal employé aux munitions qui renferme 60 % de cuivre et 40 % de zinc. Eug. D.

Un ancien passage de montagne.

M. Maurice de Ræmy, de Fribourg, ingénieur, vient de faire don au médaillier du Musée cantonal de cette ville d'une pièce romaine, moyen bronze, d'Agrippa, dont la découverte présente un certain intérêt. Il a trouvé lui-même cette pièce, le 19 août 1917, en Valais, sur l'arête rocheuse qui relie le Haut de Cry (2970 mètres) au Monta Cavoere (2619 mètres), au sud du lac de Derborence, au sommet d'un petit col, à 200 mètres environ au nord-est de la cote 2640 (carte Siegfried). Ce col, d'accès facile, mais très peu fréquenté de nos jours, ne porte plus de trace de passage, mais il devait y en avoir un autrefois, qui raccourcissait le vieux chemin menant de Bex et Saint-Maurice à Sion, par le Pas de Cheville et le lac de Derborence, au pied des Diablerets, et aboutissant à Ardon. Ce raccourci, depuis le pas de Cheville, traversait les alpages de la petite vallée de la Darbonère, passait au col ci-dessus et descendait de là dans la vallée débouchant sur Ardon par le petit hameau appelé le Cœur, nom fréquemment usité dans les Alpes et paraissant avoir une certaine relation d'origine avec *Cou* ou *Coux*, désignant un col ou un passage. F^s D^t.

[1] Tirage à part faisant partie d'une publication non encore parue.

Les derniers jetons de la Société suisse de numismatique.

Jeton frappé pour l'assemblée de 1915, à Genève, par Mlle Cl. Roch.

(D 36) SOC. SUISSE DE NUMISMATIQUE GENEVE 1914 1915

(I 32) 1914

Groupe du Monument national, à Genève, au bas duquel DORER INV.
Dans le champ, à droite, au bas, C. Roch

R/. (D 38) HUGUES BOVY 1841-1903

Buste de profil à gauche. Dans le champ, à droite : C. ROCH

Br. et Æ. Mod. 27 mill.

Jeton frappé pour l'assemblée de 1916, à Zofingue, par M. A. Jaccard.

Dans un cercle de grènetis (D 40) SCHWEIZ. NUMISMAT. GESELLSCHAFT

(I 38) ✠ ZOFINGEN 1916 ✠

Un guerrier du XVIe siècle, debout, de face, les jambes fortement écartées, tient de la droite le drapeau suisse et de la gauche une épée à deux mains, dont la pointe repose près d'une borne frontière. Au second plan, à gauche, un escargot. Dans le champ, à droite :
A. JACCARD

℞. Dans un cercle de grènetis (D 40) JACOB STAMPFER (I 37) ✠ 1505 - 1579 ✠
Buste de profil à gauche.
Br. et Æ. Mod. 27 mill.

Jeton frappé pour l'assemblée de 1917, à Sion, par M. P. Hedley.

(D 32) SOCIÉTÉ SVISSE DE NVMISMATIQVE SION 1917 ✠
Vue de Sion et des deux collines qui la surmontent. Au haut, dans le champ, les armes de Sion surmontées de la poignée d'une épée, d'un chapeau et d'une crosse et accompagnées de SEDVNVM — SITTEN Au bas, dans le champ, sur une banderole : A. D. 1504 Au dessous : OP MXXIIII · P. HEDLEY

℞. Entre deux cercles de grènetis (D 32) MATHIEV · CARD ⁝ SCHINER · EV ⁝ DE SION · 1499 - 1522 ✠
Buste de profil à droite en bonnet, tenant devant lui un livre et une épée dont la poignée arrive à la hauteur de son visage.

Dans le champ, derrière la nuque, en deux lignes : FEC · P. | HEDLEY [1]; à droite, en quatre lignes : OP : | MXXIII · | GEN- | ÈVE Au bas, en deux lignes : A · D · MCMXVII.

Br. et Æ. Mod. 27 mill. Eug. D.

[1] Plusieurs détails de ce jeton y ont été ajoutés au dernier moment, sans que le comité en ait été prévenu.